

**AVIS PUBLIC
(Entrée en vigueur)**

RÈGLEMENT NUMÉRO 1600-242

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **18 janvier 2021**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 1600-242** modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Chapleau et Roy, à la rue Dessaulles et au Grand rang Saint-François.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bureau de la Greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 27 janvier 2021



Me Hélène Beauchesne, notaire
Greffière